

Centre de formation



CACES®

Habilitations

Expérience

Professionnelle

Perfectionnement

Recyclage

Compétence

Sécurité

Contrôle

Document d'accueil stagiaire Centre d'ORANGE



Bienvenue

Vous entrez dans un centre de formation

Pour votre confort et votre sécurité, nous vous demandons de prendre connaissance des informations et des consignes présentes dans ce document et de les suivre durant toute la durée de votre stage.

Bonne Formation !

Pour toutes questions ou demandes d'informations sur nos stages, contactez le 04.90.61.22.36 ou contact@odformation.com



LOGISTIQUE | TRAVAUX PUBLICS | INDUSTRIE | BÂTIMENT | AGRICULTURE | COLLECTIVITES

Présentation d'ODF

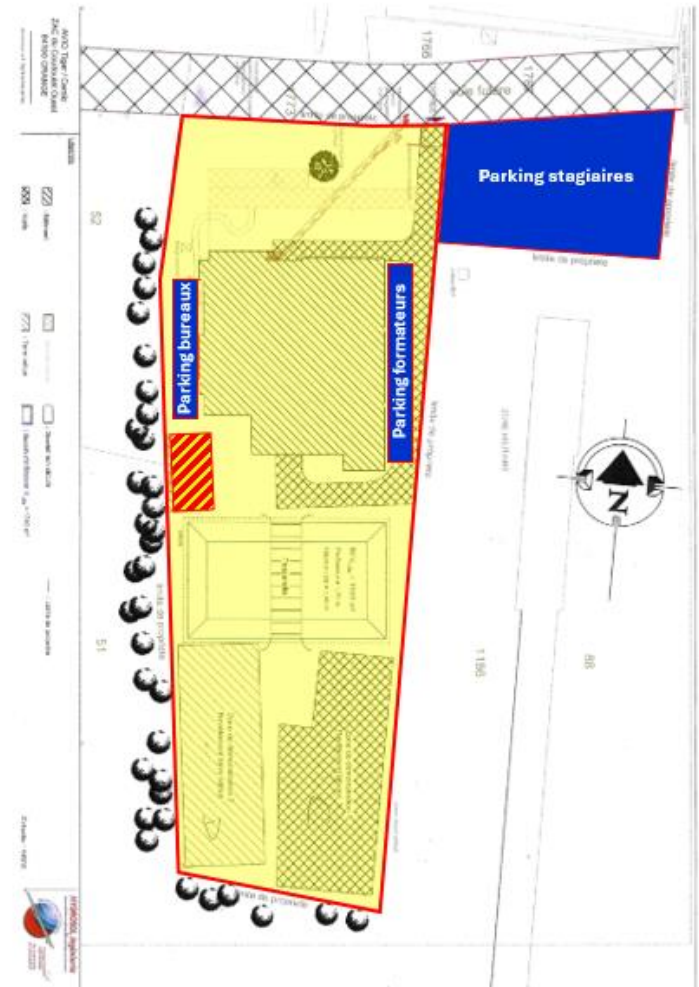
- ✓ **Organisme de formation spécialisé dans la sécurité au travail :**
 - ✓ **Conduite d'engins (CACES®)**
 - ✓ **AIPR**
 - ✓ **Habilitations électriques**
 - ✓ **Sauveteurs Secouriste du Travail (SST)**
 - ✓ **Échafaudages / Travail en hauteur**
 - ✓ **Gestes et Postures, Risques incendie, etc.**

Renseignements pratiques - Consignes

Stationnement des véhicules :

Pour des raisons de sécurité et d'assurance, les stagiaires doivent se garer dans la zone parking stagiaires. Le stationnement des véhicules sur le parking ODF est réservé au personnel ODF et aux visiteurs.

Il est interdit de circuler avec les véhicules personnels sur les zones de formations extérieures



Renseignements pratiques - Consignes

Horaires des formations (sauf mentions contraires sur votre convocation) :

De 8h30 à 12h et de 13h00 à 16h30 (avec 2 pauses de 10 minutes vers 10h et 15h). Il vous est demandé de respecter scrupuleusement ces horaires par respect pour le formateur et les autres stagiaires et pour ne pas vous pénaliser (le formateur n'attend pas les retardataires). Si toutefois vous ne pouviez être à l'heure prévenez immédiatement le bureau ODF.

Circulation des stagiaires sur le site : D'une manière générale, il est interdit de circuler sur le site en dehors des zones piétonnes délimitées. Lors des formations théoriques l'accès aux zones de formations pratiques est interdit.

Renseignements pratiques - Consignes

RAPPEL des HORAIRES de pauses

Pour les stagiaires en formation pratique et afin d'éviter l'encombrement, veuillez éviter d'accéder à la machine à café ainsi qu'aux toilettes aux horaires suivants :



**Le matin entre 09h50 et 10h20 et
L'après-midi entre 14h20 à 14h50**



**La pause déjeuner aura lieu de
12h à 13h**

Consignes d'urgences

En cas d'accident ou d'incendie

AVERTIR : 112

Adresse exacte : ODF – 271 Avenue Hélié Denoix de Saint marc 84100 Orange

ETEINDRE et/ou éviter la propagation d'un feu

Fermer portes et fenêtres

Utiliser les moyens de lutte à disposition sur le site : extincteurs


EVACUER

Par le chemin le plus court en repérant les issues de secours



Rejoindre le point de rassemblement à l'extérieur sous le panneau ODF



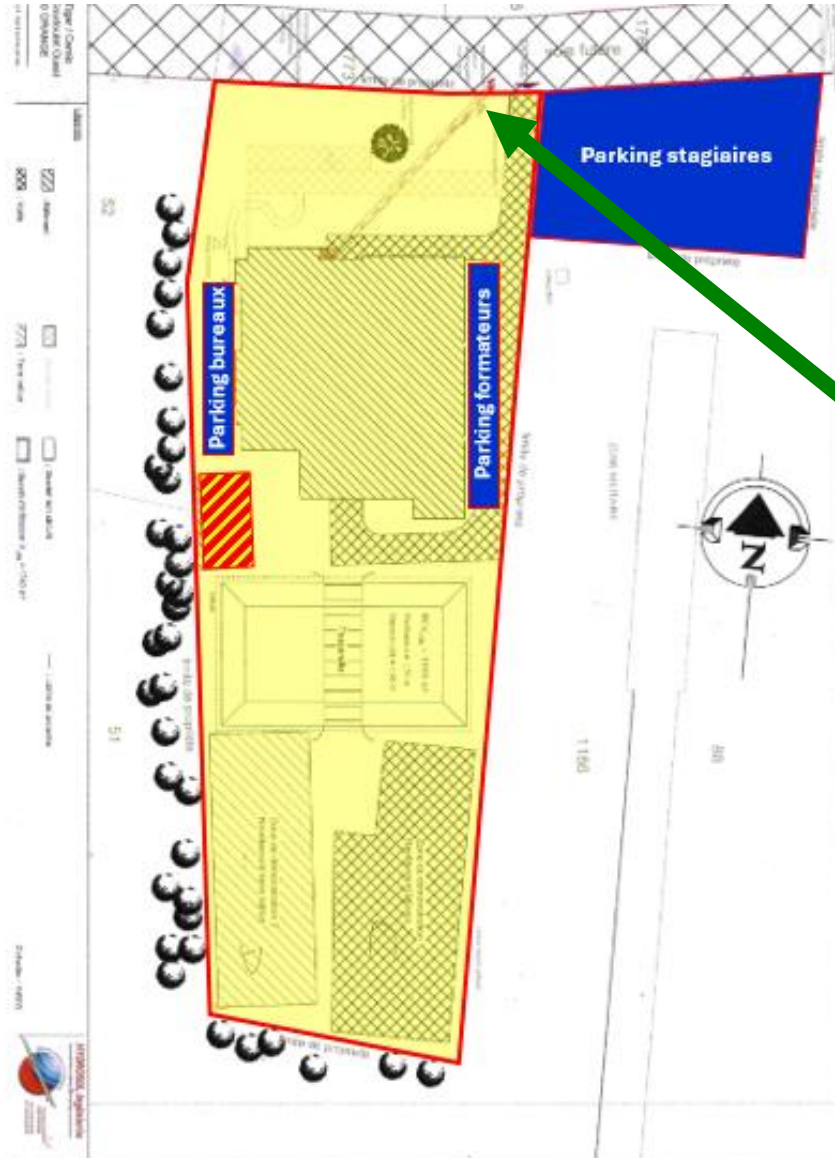
 Un Défibrillateur Automatique est disponible dans les bureaux

En cas de projections d'acide dans les yeux (acide)



Station de décontamination au niveau de la zone de chargement des batteries des chariot

Plan du site



UN DEFIBRILATEUR EST DISPONIBLE DANS LES BUREAUX



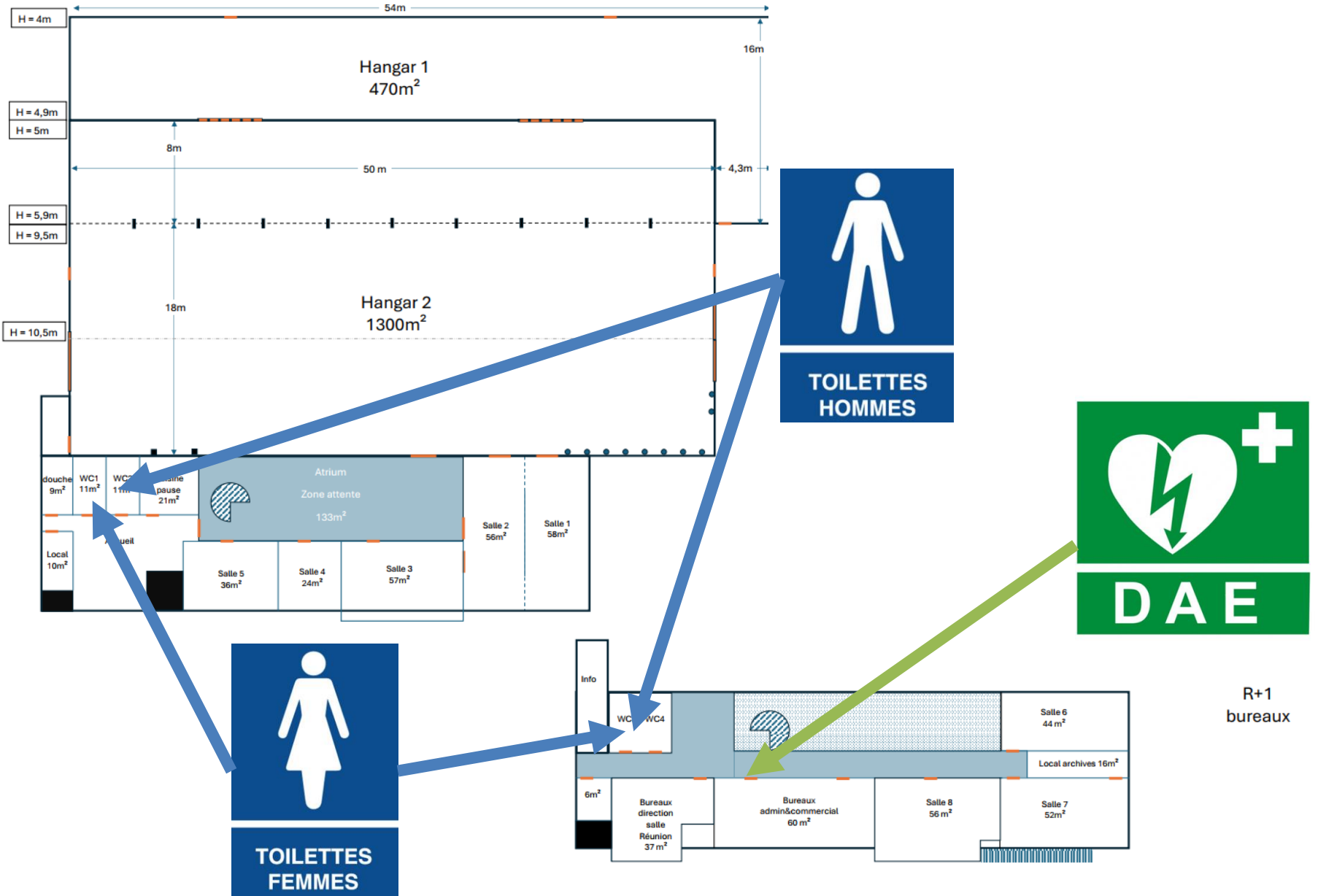
Comment utiliser le défibrillateur ?

Un défibrillateur est un appareil extrêmement simple.

Il peut être utilisé par tout le monde même par des personnes non-formées.

Il délivre des informations visuelles et sonore et s'adapte automatiquement à son utilisateur.

Plan du site



Renseignements pratiques - Consignes

Accès salle de pause : Une zone de détente est mise à votre disposition avec un distributeur (payant) de boissons chaudes et fraîches ainsi que des confiseries à l'entrée du bâtiment. ODF met également à disposition gratuitement une fontaine à eau. Veuillez en faire un usage respectueux et jeter vos déchets dans les poubelles. L'accès est autorisé uniquement pendant les pauses.

Utilisation des armoires vestiaires : Des casiers sont à votre disposition afin d'y déposer vos affaires. La direction décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels au sein du centre de formation ainsi que dans les véhicules stationnés à l'extérieur.

Tenue vestimentaire et comportement des stagiaires : Les stagiaires doivent porter une tenue propre, adaptée à la formation et être munis de leurs EPI. Le port du short, tongs et vêtements flottants est interdit pendant les formations pratiques. La publicité commerciale, la propagande politique, syndicale ou religieuse sont interdites. **Si un stagiaire, par son comportement, crée un risque pour la sécurité des autres stagiaires, des formateurs ou lui-même, il sera exclu du stage provisoirement voire définitivement.** Lors des formations pratiques, en fin de journée, il est demandé aux stagiaires de faire un rapide nettoyage des machines. Cela fait partie du stage et du rôle d'un conducteur d'engins.

Equipements de Protection individuels



Le port des EPIs (chaussures de sécurité et baudrier ODF) est obligatoire pour TOUS dans TOUT le bâtiment et la zone d'exercice extérieure.



A porter en plus obligatoirement lors des formations/ tests nacelles: casque homologué avec jugulaire, harnais antichute avec longe



Le port des gants est obligatoire pour toute manutention manuelle ou vérification d'organe mécanique.



Le port de protections auditives est recommandé voire obligatoire selon le niveau sonore des engins (bouchons d'oreilles mis à disposition gratuitement)

Renseignements pratiques - Consignes



**Pour votre sécurité,
Restez à distance des
machines en activité**



Renseignements pratiques - Consignes

Respect des Locaux et du matériel: Nous vous demandons de respecter les locaux (salle de pause, WC, salles de formation, aires d'évolution). Des poubelles sont à votre disposition. Veuillez les utiliser et ne pas laisser trainer de déchets ou des bouteilles dans les salles de formation ou sur les aires d'exercice.

Téléphone Portable : L'usage de téléphone portable est strictement interdit pendant toute la durée de la formation et les évaluations. Vous pouvez téléphoner lors de pauses uniquement. Si toutefois vous attendez un appel urgent, mettez votre téléphone sur vibreur et prévenez votre formateur.

Interdiction de fumer / Zone fumeur : Il est strictement interdit du fumer sur l'ensemble du site à l'exception des zones fumeurs identifiées sous peine d'une amende de 68€.

Un cendrier est fixé au mur pour y jeter les mégots. Tout stagiaire jetant des déchets et/ou des mégots de cigarette par terre sera verbalisé (amende 15€).



Boissons alcoolisées et stupéfiants : Il est strictement interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner dans l'établissement en état d'ivresse ou sous l'emprise de produit stupéfiants ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées ou des produits stupéfiants.

Renseignements pratiques - Consignes

